



Puis je changer de notaire

Par **eiso**, le **01/02/2017** à **19:27**

Bonjour,

Mes parents sont decedés et un notaire suit le dossier.

Nous sommes trois.cela fait deux ans que le dossier traine.

Je voudrai savoir si je peux prendre un autre notaire de mon cote afin qu'il regularise la situation qui est tres confictuelle.

En fait je ne veux plus qu'il soit mon notaire.

Je voudrai savoir si cela va engendrer des frais supplementaires, voir double frais.

merci de me renseigner

Cordialement

Par **goofyto8**, le **01/02/2017** à **19:56**

BONJOUR marque de politesse[smile4]

[citation]

Je voudrai savoir si cela va engendrer des frais supplementaires, voir double frais.

[/citation]

Oui.

[citation]Mes parents sont decedés et un notaire suit le dossier.

Nous sommes trois.cela fait deux ans que le dossier traine.

[/citation]

Il faudrait savoir si la succession traîne, à cause, du notaire ou d'obstructions des autres héritiers.

Si c'est à cause des héritiers, le notaire n'est pas responsable et un autre notaire ne pourra pas, lui non plus, débloquer la situation et il vous conseillera de faire appel à un avocat.

Par **eiso**, le **02/02/2017** à **17:11**

Bonjour et merci pour votre réponse.

En fait du côté du notaire l'assurance habitation n'a pas été réglée, il y avait de quoi régler sur le compte mais il m'a répondu qu'il se devait de garder une certaine somme.

En ce qui concerne les impôts taxe d'habitation et taxe foncière tout avait été réglé par le notaire suite aux décès de mes parents, mais les impôts ont fait une erreur, ils m'ont envoyé un chèque de remboursement que je leur ai renvoyé, puis un virement sur le compte du notaire. De son côté il n'a pas refait le virement suite à cette erreur. Aujourd'hui je me retrouve avec des frais et des lettres de relance. De son côté le notaire n'a pas dénié me répondre. Concernant mes sœurs elles ne donnent aucune avance pour régler des factures et le notaire se retourne contre moi en me disant il me faut encore X euros. Elle ne paie pas en temps voulu le paiement fractionné des frais de successions et comme les impôts m'ont choisi. Mon compte est saisi.

L'une a eu la gentillesse de me répondre que nous sommes solidaire vu la loi

À ce niveau pensez-vous qu'il faut que je prenne un avocat ou bien me diriger vers une association de consommateur. Car aujourd'hui je n'ai plus rien.

Cordialement